

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240421-DE

S<sup>2</sup>LO

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE :- 4 AVR. 2024

**OBJET :**

Budget Primitif 2024 - Budget annexe  
Assainissement

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29  
Votants : 26

**N° 2024.04.21**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

-----

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2024, pour les montants totaux suivants :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024



ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240421-DE

<b>Budget assainissement 2024</b>					
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Comptes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général dont Prestations transport et épandage = 7 000 € + chambre d'agriculture = 4 970 €	50 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes = redevance assainissement ( base estimation SAUR 2024) + raccordements ( 50 000 €)	320 046,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 641,30 €	74	Dotations et participations ( prime épuration )	25 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont - Droit de passage SNCF	700,00 €	75	Autres produits de gestion courante ( régu TVA)	50,00 €
66	Intérêts des emprunts	60 000,00 €			
	Charges financières = ICNE	-1 732,37 €			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
68	Dotation aux amortissements				
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>150 608,93 €</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>345 096,56 €</b>
002	Résultat de fonctionnement Déficit		02	Résultat de fonctionnement Excédent	306 955,11 €
023	Virement à la section d'investissement= Autofinancement des investissement	326 044,26 €	042	Opération d'ordre entre sections	70 466,97 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	243 865,45 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>571 909,71 €</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>377 422,08 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>722 518,64 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>722 518,64 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240421-DE

S'LO

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
16449	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie	1 079 773,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
1641	Emprunts = remboursement du capital de la dette	67 385,94 €			
16441	Remboursement emprunt assorti d'une option de tirage de ligne de trésorerie	49 720,00 €	13	Subventions d'investissement : Passage des 4 saison/Perrier = 322 000 € Etat MOP dévoiement des réseaux barreau Nord =26 290 €	348 290,00 €
21	Acquisition terrain pour poste de relevage de la Fauchetière	56 000,00 €	16449	Opération tirage sur ligne de trésorerie	1 079 773,00 €
23	Immobilisations en cours dont Rechemisage rue du Nay = 50 860 € Programme d'élimination des eaux claires parasites ( passage des 4 saisons/ rue du Perrier) = 460 000 € Programme d'élimination des eaux claires parasites ( Docteur l'Hermier/Tulleries) = 217 000 € Réfection de la toiture de STEP = 59 400 € (report 2023) Réserve = 20 000 € MOP + CSPS poste de relevage des Petits Robins = 1 910,70 € (report 2023) MOP + CSPS poste de relevage de la fauchetière = 15 577,35 € (report 2023) MOP élimination des eaux claires parasites = 27 600 € dont 14 560 € report 2023 ( Passage des 4 saisons/Perrier) + 13 020 € ( Docteur l'Hermier/Tulleries MOP dévoiement des réseaux barreau Nord =26 290 €	891 658,05 €	16	Emprunt prévisionnel	114 093,99 €
<b>Dépenses réelles</b>		<b>2 144 536,99 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>1 542 156,99 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	70 466,97 €	001	Résultat d'Investissement Excédent	100 937,26 €
			021	Virement de la section de fonctionnement =Autofinancement des Investissement	328 044,26 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	243 885,45 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>70 466,97 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>672 846,97 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 215 003,96 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>2 215 003,96 €</b>

***Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 22 mars 2024,***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 19 Pour et 7 Abstentions :***

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'Assainissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240421-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024